



MILISTORE



Foire aux questions (FAQ Milistore)

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions les plus fréquemment posées par les utilisateurs du magasin d'applications Milistore.

1. *Pour quelle raison Milistore me demande-t-il une permission d'accès à la géolocalisation sur mon mobile ? Milistore récupère-t-il ou exploite-t-il à mon insu des informations de géolocalisation sur mon terminal ?*

Cette permission est demandée par Milistore car l'application est construite sur un socle technologique qui sollicite cette permission pour localiser un terminal en cas de perte, de vol ou sur réquisition judiciaire.

Dans le fonctionnement de Milistore elle n'a pas d'usage. Milistore ne récupère pas la localisation de ses utilisateurs.

2. *Pour quelle raison Milistore me demande-t-il une permission d'accès au téléphone sur mon mobile ?*

Cette permission englobe assez largement l'accès à toutes les informations liées à la couche téléphonique de l'appareil. Elle est notamment nécessaire pour avoir accès au numéro IMEI, qui permet d'identifier le terminal de façon unique. Cette donnée est utilisée pour construire un identifiant anonyme pour chaque terminal enrôlé sur Milistore. Seul cet identifiant est remonté du smartphone.

L'application Milistore n'accède à aucune autre information par le biais de cette permission.

3. *Pour quelle raison Milistore sollicite-t-il un accès au stockage de mon terminal ?*

Cette permission est nécessaire au fonctionnement du magasin Milistore. Elle permet à l'application de stocker sur le terminal les applications téléchargées depuis Milistore.

Par principe, Milistore n'accède à aucune donnée personnelle de l'utilisateur comme ses contacts, son agenda, ses photos, ses vidéos, ses fichiers ... Aucune donnée personnelle de l'utilisateur n'est récupérée par le biais de cette permission.

4. Pour quelle raison Milistore sollicite-t-il un accès aux paramètres du Bluetooth sur mon mobile ? Pourquoi cette demande ?

Cette permission est demandée pour savoir si une connexion Bluetooth est active sur votre terminal et pouvoir vous alerter en cas de menace liée à une connexion suspecte sur ce canal.

L'application Milistore ne fait aucun autre usage de cette permission.

5. Pour quelle raison Milistore me demande-t-il une autorisation d'exécution au démarrage de mon mobile ?

Cette permission est demandée pour permettre aux services de sécurité intégrés à Milistore de se lancer automatiquement dès le démarrage du terminal. Ainsi l'application peut évaluer en continu les menaces potentielles auxquelles vous seriez exposés à votre insu et vous alerter en si besoin.

Les fonctions de sécurité de Milistore opèrent comme une sentinelle qui évalue en permanence les menaces sur votre mobile, un peu comme un antivirus le ferait sur votre ordinateur.

Cette permission n'a d'autre but que d'activer les fonctions de sécurité requises pour diagnostiquer les menaces sur votre mobile. Ces fonctions sont importantes car si votre terminal venait à être affecté par une menace sérieuse, des mesures de protection seraient alors automatiquement activées. Elles seraient sans impact sur vos usages privés, mais vous ne pourriez plus utiliser sur votre mobile les applications professionnelles que l'adT a mis à votre disposition avec Milistore.

6. Pour quelle raison Milistore souhaite-t-il avoir accès aux connexions réseau sur mon mobile ? Mes connexions sont-elles enregistrées par Milistore ? Qui plus est à mon insu ?

Cette permission est requise pour permettre à l'application d'accéder à Internet depuis votre terminal pour contacter son serveur d'administration. Elle est donc nécessaire à son fonctionnement normal. Sans connexion à ce serveur, l'application Milistore ne peut pas fonctionner.

L'application Milistore ne fait aucun autre usage de cette permission. En particulier, elle ne contrôle pas les connexions réseau établie par l'utilisateur, ni ne conserve aucune information sur l'historique de ses connexions.

7. Pour quelle raison Milistore souhaite-t-il avoir accès aux connexions Wi-Fi sur mon mobile ? Quels sont les usages liées à cette permission ?

L'accès aux connexions Wi-Fi est demandé pour permettre à Milistore d'évaluer les risques potentiels liées aux connexions Wi-Fi établies depuis votre terminal. L'application pourra ainsi vous alerter en cas de menaces ; par exemple, si vous vous connectez à une borne Wi-Fi non sécurisée.

L'application Milistore ne fait aucun autre usage de cette permission. En particulier, il ne conserve aucune information sur l'historique de vos connexions Wi-Fi.

Les questions suivantes ne concernent que les utilisateurs d'Android.

8. Pour quelle raison Milistore me demande-t-il l'autorisation d'accéder aux photos, vidéos et fichiers de mon terminal ? Milistore récupère-t-il ses informations à mon insu ?

Cette autorisation est demandée sous la forme d'une notification d'alerte du système Android. Elle est déclenchée en rappel de la permission d'accès au stockage car le système Android considère qu'il s'agit d'une permission sensible. Il demande donc à l'utilisateur une confirmation explicite.

Dans son fonctionnement, Milistore n'accède à aucune donnée personnelle comme des photos, des vidéos ou des fichiers de l'utilisateur.

L'information la plus sensible à laquelle accède Milistore est la liste des applications présentes sur le mobile de l'utilisateur. Mais pour protéger sa vie privée, cette information est traitée par Milistore de manière totalement anonyme, grâce à un identifiant du terminal qui ne permet ni de connaître l'utilisateur, ni de retrouver un quelconque identifiant public (comme un n° IMEI ou un n° de série matériel).

9. *Pour quelle raison Milistore me demande-t-il l'autorisation de passer et de gérer des appels téléphoniques sur mon mobile ? Milistore intercepte-t-il mes conversations téléphoniques ?*

Cette autorisation est également demandée sous la forme d'une notification d'alerte par le système Android. Elle est déclenchée en rappel de la permission d'accès au téléphone (voir précédemment) car le système considère qu'il s'agit d'une permission sensible. Il demande à l'utilisateur une confirmation explicite d'autorisation.

L'application Milistore ne passe aucun appel téléphonique à votre insu. Il n'intercepte, ni n'enregistre aucun de vos appels, ni n'accède à aucune autre information par ce biais.

Même doté de cette permission, Milistore ne serait en aucune manière en mesure d'écouter vos conversations téléphoniques. Seule l'application « Téléphone » de votre terminal y est autorisée.